



# République de la Côte d'Ivoire



## République de la Côte d'Ivoire



**POPULATION :** 28.2 Millions

**RÉGION :** Afrique de l'Ouest

**CAPITALE :** Yamoussoukro

**PIB ANNUEL :** 71.8 Milliards USD

**DATE DE L'ÉVALUATION :** Mars 2023

## INTRODUCTION

En mars 2023, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, au travers de la Commission Nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des Armes Légères et de Petit Calibre (ComNat-ALPC), en coopération avec la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), a procédé à une évaluation nationale en matière de gestion des armes et des munitions (GAM). L'évaluation nationale de 2023 a pris comme point de référence les données de référence établies en 2016. Cette approche a permis d'examiner l'évolution du cadre national depuis 2016, identifier les capacités institutionnelles et opérationnelles existantes, les politiques et les procédures, conformément aux normes internationales et régionales. Le processus consultatif a offert aux autorités nationales l'opportunité d'identifier des approches, recommandations et des options afin de renforcer davantage le cadre national régissant la GAM.

**Cet aperçu présente les principales conclusions de l'évaluation de suivi de la GAM menée par la Côte d'Ivoire, couvrant la période de septembre 2016 à mars 2023.**

Cette publication est basée sur le rapport élaboré et transmis par l'UNIDIR en coopération avec la CEDEAO, au

Gouvernement de Côte d'Ivoire<sup>1</sup>. **Cet aperçu ne prend pas en compte les changements et développements intervenus depuis mars 2023 concernant la GAM en Côte d'Ivoire.**

La plupart des constats principaux datant de 2023 ainsi que les options identifiées pour renforcer le cadre national de la GAM restent valables. L'aperçu est structuré de la manière suivante : après une introduction au contexte national et à la situation de la GAM en Côte d'Ivoire, les principaux constats et observations sont présentés par domaines fonctionnels clefs (voir aussi Encadré 2). L'aperçu présente ensuite les options identifiées et validées au cours du processus consultatif (voir aussi Encadrés 3 et 4) pour chaque domaine fonctionnel clef. Enfin, la dernière section présente des perspectives sur l'utilisation des résultats de l'évaluation de suivi, ainsi qu'à la mise en œuvre des options identifiées pour renforcer le cadre national de la GAM en Côte d'Ivoire. Cet aperçu fait partie d'une série de publications sur les États qui ont entrepris une évaluation de base de la GAM en utilisant la méthodologie de référence de l'UNIDIR<sup>2</sup>, ainsi que des aperçus annuels sur les progrès réalisés par ces États dans le renforcement des cadres, politiques et pratiques en matière de la GAM<sup>3</sup>.



## Encadré 1 : Qu'est-ce la GAM ?

La GAM est la gouvernance et la supervision, dans l'application du principe de responsabilité, exercée sur les armes et des munitions tout au long de leur cycle de vie, y compris l'établissement de cadres, de processus et de pratiques nationaux pertinents pour l'acquisition, le stockage, les transferts, le traçage et le contrôle de l'utilisation finale<sup>4</sup>, ainsi que l'élimination finale du matériel de manière sûre, sécurisée et responsable<sup>5</sup>. La GAM concerne les armes conventionnelles, y compris les armes légères et de petit calibre, les munitions, les composants, ainsi que les matériels connexes.

## Encadré 2 : Les domaines fonctionnels clés de la GAM faisant partie d'une évaluation de base nationale

La méthodologie de référence, développée par l'UNIDIR<sup>6</sup> et utilisée jusqu'à présent par 18 États Membres y compris par la Côte d'Ivoire pour l'évaluation nationale et de suivi de la base de référence de la GAM en coopération avec la CEDEAO, comprend une approche d'évaluation par domaine fonctionnel clé de la GAM. Cette approche et cette méthodologie visent à évaluer, dans la mesure du possible, la gestion du cycle de vie complet des armes et munitions conventionnelles, favorisant ainsi une approche globale et une meilleure compréhension des acteurs, des institutions, des capacités, des pratiques et des procédures impliqués dans les GAM.

La Côte d'Ivoire a prédéterminé avec ses partenaires les domaines fonctionnels suivants pour l'évaluation :

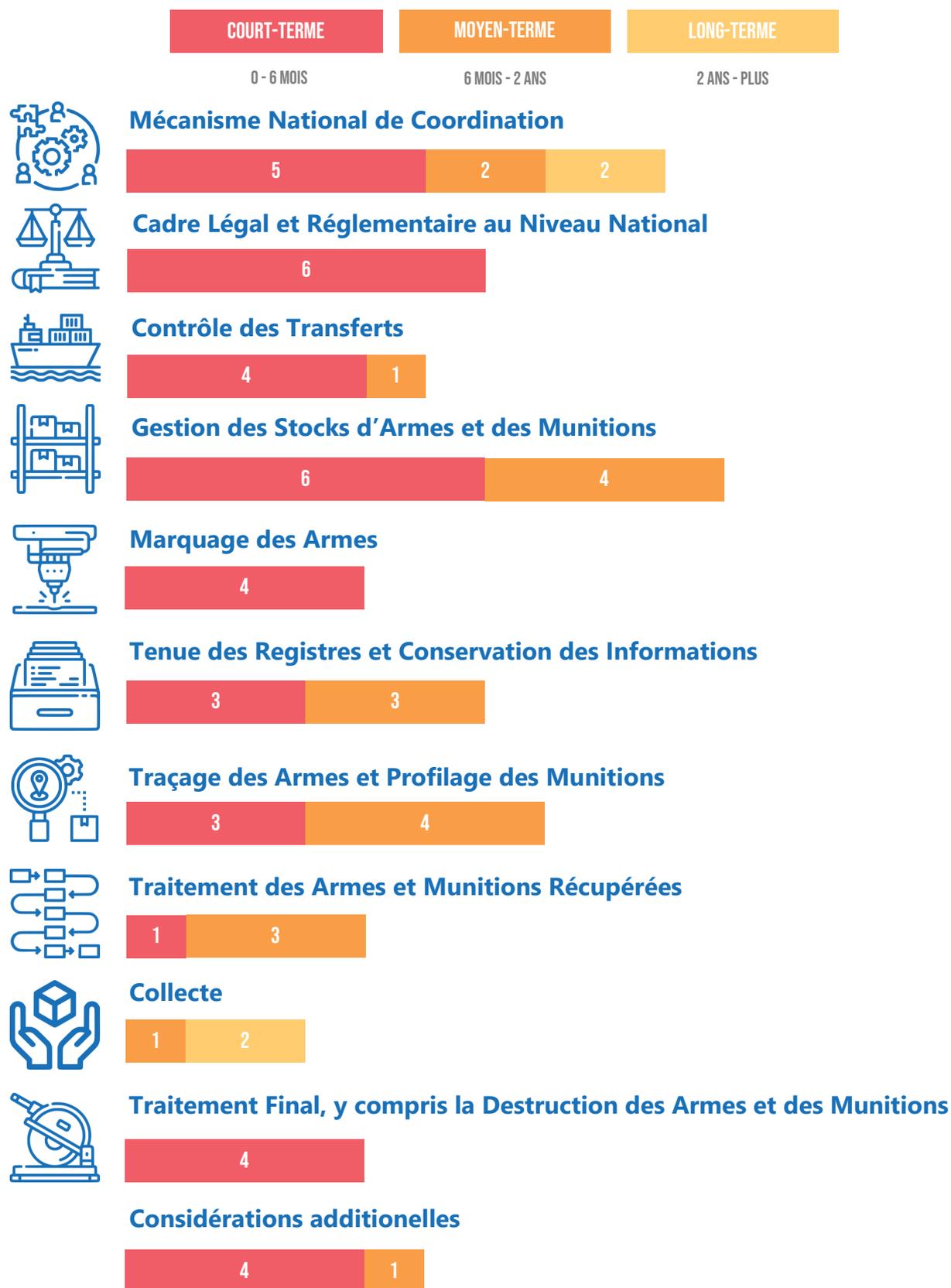
- Le mécanisme national de coordination ;
- Le cadre légal et réglementaire au niveau national ;
- Le contrôle des transferts ;
- La gestion des stocks d'armes, et des munitions ;
- Le marquage des armes ;
- La tenue des registres et la conservation des informations ;
- Le traçage des armes et le profilage des munitions ;
- Le traitement des armes et munitions récupérées ;
- La collecte ;
- Le traitement final, y compris l'élimination des armes et des munitions.

L'intégration de politiques et de pratiques qui tiennent compte des questions de genre dans la GAM est un sujet transversal, et contribue à renforcer le secteur de la sécurité nationale, entre autres, en matière de supervision, de responsabilité et de gouvernance des armes et des munitions. La prise en compte des questions de genre, ainsi que la participation pleine, égale et significative des femmes, font partie intégrante des activités de GAM et de la planification, de la mise en œuvre et du suivi d'une évaluation nationale de base de la GAM<sup>7</sup>.

## Encadré 3 : Options ('solutions') et 'feuille de route' vers un cadre national régissant la GAM

L'un des résultats clés d'une évaluation nationale de base de la GAM, qui constitue le point de départ des activités de suivi destinées à renforcer cette gestion, est l'élaboration d'une 'feuille de route' (document stratégique) au niveau national sur la GAM. Cette feuille de route énonce l'état actuel des capacités et processus institutionnels en matière de GAM, le recensement des possibilités d'amélioration de la GAM, et les options de mise en œuvre, par domaine fonctionnel de gestion, par ordre de priorité et assorties d'un calendrier. De plus, la feuille de route attribue aux différents acteurs des rôles et responsabilités en matière de GAM<sup>8</sup>.

# Sommaire des options pour le renforcement du cadre national régissant la GAM en Côte d'Ivoire



## Parties Prenantes

Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire : <b>ANCI</b>	Ministère de la Communication, des Médias et de la Francophonie de Côte d'Ivoire : <b>MCMF</b>
Commission Nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des Armes Légères et de Petit Calibre de Côte d'Ivoire : <b>ComNat-ALPC</b>	Ministère de la Défense de Côte d'Ivoire : <b>MD</b>
Conseil national de Sécurité de Côte d'Ivoire : <b>CNS</b>	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant de Côte d'Ivoire : <b>MFFE</b>
Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local de la Côte d'Ivoire – MIS : <b>DGDDL</b>	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire : <b>MJDH</b>
Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires de Côte d'Ivoire - MT : <b>DGAMP</b>	Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur de Côte d'Ivoire : <b>MAE</b>
Forces Armées de Côte d'Ivoire : <b>FACI</b>	Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire : <b>MEF</b>
Forces de Défense et de Sécurité de Côte d'Ivoire : <b>FDS</b>	Ministère des Finances et du Budget de Côte d'Ivoire : <b>MFB</b>
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de Côte d'Ivoire : <b>MADR</b>	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie de Côte d'Ivoire : <b>MMPE</b>
Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement de Côte d'Ivoire : <b>MEPD</b>	Ministère des Transports de Côte d'Ivoire : <b>MT</b>
Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation de Côte d'Ivoire : <b>MENA</b>	Sénat de Côte d'Ivoire : <b>SCI</b>
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité de Côte d'Ivoire : <b>MIS</b>	Partenaires Internationaux
	Société Civile de Côte d'Ivoire
	Médias de Côte d'Ivoire

## Contexte national

Le Côte d'Ivoire, un pays d'Afrique de l'Ouest, voisin avec le Libéria, la Guinée, le Mali, le Burkina Faso et le Ghana, a longtemps bénéficié d'une relative stabilité après son accession à l'indépendance en 1960. Cependant, à partir de 1999, le pays a connu une période de troubles durant laquelle plusieurs tentatives de coup d'état et rebellions l'ont secoué, avec notamment à partir de septembre 2002 la prise de contrôle du nord du pays par le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire<sup>9</sup>. La crise politique ivoirienne s'est tout particulièrement intensifiée à partir de 2004 ce qui a nécessité l'opération Licorne et celle de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) tout d'abord. Cette situation a évolué en mars 2007 avec la partition du pays en deux zones prévues par la signature des accords de Ouagadougou, puis une réunification progressive du territoire<sup>10</sup>. Cependant, la crise post-électorale de 2010-2011 marque alors une nouvelle période d'instabilité politique et de violences intracommunau-

taires. Les interventions coordonnées de l'opération Licorne et de l'ONUCI ont contribué à la stabilisation, à la paix et à la sécurité du pays, permettant à ce dernier de recouvrer progressivement sa stabilité à partir de 2011<sup>11</sup>.

Aujourd'hui, bien que la Côte d'Ivoire ait renoué avec la croissance économique et a engagé des réformes institutionnelles majeures, le pays fait face à des défis sécuritaires spécifiques, notamment des attaques armées commises par des groupes armés non étatiques et groupes désignés comme terroristes<sup>12</sup>. Déjà en 2016, l'attentat de Grand-Bassam avait engendré des efforts importants par le gouvernement ivoirien pour contrer les menaces posées par l'acquisition et l'utilisation d'armes, de munitions et de composantes, y compris des composantes des engins explosifs improvisés (EEI), par les groupes terroristes, ainsi que les liens avec les activités criminelles<sup>13</sup>. Toutefois, la partie nord du pays a depuis vu un nombre croissant d'attaques, de blessures et de

victimes, tant du côté des forces de défense et de sécurité (FDS) nationales que de la population civile, des communautés y compris des hommes, des femmes, et des enfants.

Les menaces liées aux armes acquises et détenues par les groupes désignés comme terroristes semblent principalement venir des zones frontalières avec le Mali et le Burkina Faso. Cette situation montre la nécessité pour la Côte d'Ivoire et pour les autres pays de la région de renforcer leurs efforts de

lutte contre le détournement et la prolifération des armes. Ceci, notamment au travers des approches innovatrices fondée non seulement sur des mesures de contrôle de l'offre, mais aussi sur des approches axées sur la demande, par exemple en intégrant la prévention de l'extrémisme violent<sup>14</sup>, et en renforçant la coopération régionale et internationale en faveur de la stabilité, de la sécurité, de la paix et du développement durable.

## Situation relative à la GAM

La première évaluation de base de la GAM en 2016 entrepris par la Côte d'Ivoire, en coopération avec l'UNIDIR et l'ONUSI, révélait que déjà depuis 2011, des progrès significatifs ont été réalisés concernant la construction d'un cadre national régissant la gestion des armes et les munitions. Un facteur clef dans ces progrès était la reconnaissance de l'importance de la GAM et l'appropriation de la GAM par les autorités nationales de haut niveau. Un autre facteur clef était l'inclusion de la GAM dans des politiques et stratégies sécuritaires plus larges, notamment de la réforme du système et de la gouvernance sécuritaire. En coopération avec l'ONUSI et d'autres partenaires internationaux, les autorités nationales menaient des programmes de renforcement des capacités pour les infrastructures, des procédures, et la capacité opérationnelle dans plusieurs domaines. Par exemple, pour stocker des armes et des munitions sur l'ensemble du territoire nationale, pour le marquage des armes des FDS, ainsi que l'élimination finale et la destruction de matériel. La levée complète de l'embargo sur les armes par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, et le transfert des tâches et responsabilités de l'ONUSI en matière de la GAM à la Côte d'Ivoire reflétaient en 2016 le regain de la confiance de la communauté internationale<sup>15</sup>. Entretemps et bien que des progrès aient été réalisés depuis 2017, la situation a changé, notamment avec la diminution de l'attention par différents acteurs clefs, ainsi qu'une assistance internationale moins élevée.

En 2023, la Côte d'Ivoire se retrouvait dans une région marquée par l'instabilité et d'insécurité. Les principaux risques liés à une gestion inefficace des armes et des

munitions tout au long de leur cycle de vie dans un tel contexte sont leur détournement, leur prolifération, leur acquisition et leur utilisation par des groupes armés non-étatiques y compris des groupes désignés comme terroristes et actifs dans la région. La position géographique de la Côte d'Ivoire crée des vulnérabilités, notamment face à la présence de tels groupes dans les pays limitrophes. Une des préoccupations et principal risque réside dans le nexus entre ces groupes avec la criminalité organisée, y compris transnationale, notamment de par son accès à la côte. Dans ce contexte sous-régional tendu, la proximité de ces groupes augmente les menaces tant au niveau national qu'international.

En 2022, malgré l'engagement de la Côte d'Ivoire pour la stabilité régionale et sa contribution significative aux opérations de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest les relations entre États sahéliens ont connu des tensions notables. L'incident diplomatique entre le Mali et la Côte d'Ivoire avait mis en lumière des défis liés au processus d'exemption de la Convention de la CEDEAO, qui peuvent persister au niveau régional<sup>16</sup>. Cette situation, posant des défis sécuritaires transnationaux, nécessitaient alors une coordination renforcée entre les pays de la sous-région. En raison de sa position géographique, la Côte d'Ivoire peut voir son territoire également utilisé pour le transit/transbordement légal de matériel militaire, ce qui souligne l'importance d'un cadre national fort et global pour la GAM tout au long de leur cycle de vie complète.

Aujourd'hui, la GAM en Côte d'Ivoire reste un enjeu complexe. Il est notamment possible d'examiner les mesures mises en place pour gérer le cycle de vie des armes et des

munitions depuis leur acquisition et importations jusqu'au traitement final y compris la destruction. Il convient ainsi également de s'intéresser à la manière dont les armes et munitions illicites circulent dans la région et se retrouvent sur le territoire national ivoirien, ainsi que les problématiques relatives aux armes détenues par des acteurs non-étatiques. Alors que la GAM s'intéresse principalement à la gestion des armes et munitions étatiques, la prise en compte des facteurs qui stimule la demande en ALPC, ou des armes artisanales, et munitions parmi les civils est d'une importance équivalente. Le trafic et la circulation illicite d'ALPC et des munitions au sein des frontières, de manière transfrontalière et facilité par la porosité des frontières, est un défi majeur. Les trafics dits « au compte-gouttes » peuvent, avec le temps, prendre de l'ampleur et avoir un impact significativement négatif sur la

sécurité du pays. D'où l'importance des approches focalisé tant sur l'offre et la demande, ainsi que des mesures transitoires.

La Côte d'Ivoire a depuis longtemps démontré son attachement aux normes internationales de contrôle des armes et munitions au travers son adhésion et la mise en œuvre des instruments régionaux et internationaux<sup>17</sup>. L'évaluation de suivi de la base de référence menée en mars 2023 sont une démonstration de la volonté des autorités et parties prenantes nationales de renforcer davantage le cadre national régissant la gestion du cycle de vie des armes et des munitions afin de faire face aux défis auquel la Côte d'Ivoire est confrontée et contribue à la stabilité, la sécurité, la paix et développement durable.



► Exercices militaires dans la région de Kafolo, - 2022, Sia Kambou

## Domaine Fonctionnel Clef 1 :



### Mécanisme National de Coordination

Un mécanisme de coordination nationale de la GAM est garant de la coopération et de la coordination de différents acteurs afin de gérer efficacement le cycle de vie des armes et des munitions et de mettre en œuvre des mesures de contrôle associées. Pour ce faire, il est généralement recommandé de désigner ou d'établir une entité gouvernementale en charge de concevoir et fournir des orientations politiques générales ainsi que d'assurer la coordination de l'action nationale en matière de GAM<sup>18</sup>.

En Côte d'Ivoire, la GAM est principalement coordonnée par deux entités nationales clefs. Le Conseil National de Sécurité (CNS) joue un rôle en assurant la coordination stratégique de tous les domaines liés à la défense et à la sécurité au niveau national, en fournissant des conseils stratégiques. La Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation Illicite des Armes Légères et de Petit Calibre (ComNat-ALPC)<sup>19</sup> est en charge de coordonner spécifiquement la gestion et le contrôle des ALPC. La ComNat-ALPC, qui tire son mandat du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS), collabore étroitement avec le CNS dans le cadre d'une relation institutionnelle de coordination stratégique. Cette relation permet d'harmoniser les actions de la ComNat-ALPC avec les priorités nationales de défense et de sécurité définies par le CNS, tout en lui permettant de conserver son autonomie opérationnelle dans la mise en œuvre des politiques nationales liées à la gestion et le contrôle des ALPC, ainsi que de leurs munitions. La CEDEAO recommande aux États membres d'élargir le mandat et le champ d'action des Commissions nationales pour qu'ils couvrent l'ensemble des armes conventionnelles et l'intégralité de leur cycle de vie<sup>20</sup>. La ComNat-ALPC est également chargée de coordonner les différents acteurs nationaux au travers de plans d'action quadriennaux. Bien que ce plan se concentre principalement sur le contrôle des ALPC, il est important de noter que l'approche actuelle manque d'une stratégie globale pour la gestion des armes, y compris les ALPC, et les munitions conventionnelles. De plus, le fonctionnement de la ComNat-ALPC rencontre plusieurs difficultés liées à ses

fondements institutionnels, son mandat ainsi que ses capacités limitées. Malgré ces défis, la ComNat-ALPC joue un rôle important dans la GAM, notamment au travers du renforcement des capacités opérationnelles et du maillage territorial entrepris grâce à ses 36 Commissions déconcentrées.

Lors de l'évaluation et du suivi de la base de référence en mars 2023, les autorités nationales et experts nationaux ont mis en avant plusieurs possibilités d'amélioration qui permettraient de renforcer le mécanisme de coordination nationale de la gestion des armes et munitions en Côte d'Ivoire. Tout d'abord la révision du mandat de la ComNat-ALPC gagnerait à être étendu formellement au-delà des ALPC pour inclure l'ensemble des armes classiques conformément aux recommandations de la CEDEAO. Entretemps ou conjointement, il a également été noté l'importance de promulguer l'arrêté de nomination des membres de la ComNat-ALPC, en attente depuis 2009, afin que cet organe puisse se réunir effectivement et pleinement jouer son rôle de coordination. Tel que mentionné par plusieurs participants nationaux, il serait par ailleurs recommandable d'intégrer de nouvelles problématiques telles que les engins explosifs improvisés. L'établissement d'un mécanisme d'échange d'information régulier entre l'ensemble des acteurs permettrait également d'améliorer la coordination à l'échelle nationale. En outre, la réactivation du Groupe technique sur la GAM favoriserait la concertation entre parties prenantes<sup>21</sup>. De plus, le rôle actif de la société civile dans la GAM mériterait d'être davantage soutenu au vu du manque de moyens des organisations clefs, tout en reconnaissant que leur implication pourrait varier selon les sujets traités. La ComNat-ALPC requiert également plus des ressources (par ex. humains, financiers et logistiques) pour poursuivre sa déconcentration et actualiser son plan stratégique. Finalement, la redynamisation de l'Observatoire sur la Violence armée, qui a vu ses activités fortement réduites ces dernières années, permettrait de mieux analyser l'évolution de la menace sécuritaire dans le pays et dans la sous-région, et d'aider la ComNat-ALPC et l'ensemble des autorités

nationales à concevoir des politiques et des stratégies mieux ciblées en matière de gestion des armes et de prévention de la violence.

## Options pour le renforcement du mécanisme de coordination au niveau national

COURT-TERME	Prendre l'arrêté de nomination des représentants des institutions membres de la ComNat-ALPC en application de son décret de création de 2009 en intégrant le ministère des Finances et du Budget, le ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie et le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	
	Établir une fréquence de réunions des membres de la Commission nationale (en dehors des participations aux ateliers et autres séminaires) pour faciliter la coordination et le suivi des différents aspects de la GAM	CNS ComNat-ALPC L'ensemble des parties prenantes ministérielles et des FDS
	Formaliser par écrit les rôles spécifiques des institutions déjà identifiées dans le processus de rapportage (les points focaux) pour le TCA, le UNPoA (Programme d'action des NU), la Convention de la CEDEAO et autres instruments juridiques internationaux	
MOYEN-TERME	Doter la ComNat-ALPC de ressources (humaines, financières, matérielles) adéquates	CNS MIS MFB ANCI / SCI MAE ComNat-ALPC
	Réviser le mandat de la ComNat-ALPC afin de prendre en compte l'évolution des menaces sécuritaires (MMPE, MADR, MEPD, DGAMP, MFFE) et les textes juridiques internationaux et régionaux (obligations du TCA, demande d'exemption auprès de la CEDEAO, programme d'action des Nations Unies, Registre sur les armes des Nations Unies, Registre régional sur les ALPC de la CEDEAO...)	
MOYEN-TERME	Aligner les axes prioritaires 2026-2030 de la ComNat-ALPC avec le Plan National de Développement (PND), en mettant l'accent sur les défis liés aux menaces nouvelles et à la sécurité sous-régionale, tout en développant une stratégie spécifique de mobilisation des ressources pour ces activités.	ComNat-ALPC MIS MEPD MFBANCI SCI Société Civile
	Promouvoir le soutien des partenaires techniques et des bailleurs de fonds à la ComNat-ALPC en termes d'assistance et coopération	ComNat-ALPC CEDEAO Partenaires Internationaux
LONG-TERME	Continuer le processus de déconcentration progressive de la ComNat-ALPC	ComNat-ALPC MIS (DGDDL)
	Redynamiser l'Observatoire sur la Violence armée	CNS MIS MFB ComNat-ALPC Partenaires Internationaux



➤ Cérémonie militaire au Camp Gallieni à Abidjan, Côte d'Ivoire - 2023 Sia Kambou



## Cadre Légal et Réglementaire au Niveau National

Au niveau national, le cadre légal et réglementaire est essentiel pour la mise en place de mécanismes de contrôle efficaces visant à prévenir la prolifération illicite des armes et munitions, et garantir une gestion efficace des armes et des munitions, conformément aux obligations et engagement internationaux et régionaux auxquels l'État est partie<sup>22</sup>.

En Côte d'Ivoire, le cadre légal et réglementaire de la GAM au niveau national est régi par plusieurs législations et textes juridiques nationaux<sup>23</sup>.

Depuis la première évaluation de base en 2016, un processus complet de révision, de développement, et d'adoption d'un cadre légal et réglementaire au niveau national, transposant formellement les obligations et engagements pris au regard des principaux instruments régionaux et internationaux reste à parfaire. Pour ce faire, les autorités ivoiriennes, et tout particulièrement la ComNat-ALPC, travaillent depuis de nombreuses années à l'élaboration d'un avant-projet de loi visant à mettre à jour et harmoniser le cadre juridique national. En mars 2023, cet avant-projet de loi, élaboré par la ComNat-ALPC, devait encore être transmis au ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, pour ensuite être présenté au Conseil des Ministres avant d'être finalement soumis au Parlement pour adoption.

Les autorités nationales ont identifié plusieurs options pour renforcer le cadre légal et réglementaire en matière de GAM au niveau national. Tout d'abord, les participants nationaux ont noté l'importance d'accélérer le processus d'adoption de l'avant-projet de loi portant régime général des armes et des munitions. Par ailleurs l'élaboration d'une liste

nationale de contrôle définissant avec précision le champ d'application des contrôles des transferts, a été mentionnée comme indispensable par certains participants nationaux, tant en raison de la situation régionale que comme obligation découlant du Traité sur le commerce des armes (TCA). De tels efforts pourraient aller de pair avec des efforts de considération des biens stratégiques au sens large. Une fois adopté le nouveau régime général des armes et des munitions, cela permettrait d'intégrer pleinement les standards régionaux et internationaux dans la législation nationale ivoirienne. Parallèlement, une sensibilisation ciblée des principaux utilisateurs d'armes sur les instruments nationaux, régionaux et internationaux s'impose, en ayant recours à des outils de communication adaptés aux réalités du terrain. Sur le plan réglementaire, de substantielles améliorations sont également requises. Il s'agit notamment d'établir une réglementation des stocks nationaux d'armes, de munitions et d'explosifs à usage civil, mais aussi de revoir celle encadrant la détention d'armes par les civils et l'arsenal des sociétés de sécurité privées. L'ensemble de ces considérations permettraient notamment de parfaire l'harmonisation du cadre légal national avec les normes ainsi que les standards régionaux et internationaux. De plus, il est essentiel de souligner que la mise en œuvre d'un mécanisme de coordination national et le renforcement du cadre légal et réglementaire sont étroitement liés, garantissant ainsi leur efficacité, comme mentionné ci-dessus.

### Options pour le renforcement du cadre légal et réglementaire au niveau national

Accélérer le processus de révision et d'adoption de l'avant-projet de loi portant régime national sur les armes et les munitions conformément aux instruments juridiques régionaux et internationaux

Établir, adopter et mettre à jour régulièrement une liste nationale de contrôle des biens stratégiques et sensibles

Réviser la réglementation qui encadre l'utilisation des armes et munitions par les sociétés de sécurité privées

MIS  
ComNat-ALPC  
ANCI / SCI  
L'ensemble des parties prenantes ministérielles et des FDS  
Société Civile

Poursuivre le renforcement des capacités des différents acteurs sur les règles de gestion des stocks nationaux d'armements, de munitions et d'explosifs

Améliorer la réglementation en matière d'achat, de détention, de port et d'usage d'armes par les civils (armes de chasse et armes de fabrication artisanale)

Continuer la sensibilisation des parties prenantes (FDS, populations, institutions etc..) sur la portée des instruments nationaux, régionaux et internationaux en intégrant des outils de communication adaptés (électroniques)

MIS  
ComNat-ALPC  
ANCI / SCI  
L'ensemble des parties prenantes ministérielles et des FDS  
Société Civile

## Domaine Fonctionnel Clef 3 :

### Contrôle des Transferts



Le contrôle des transferts est crucial afin de prévenir les transferts excessifs, déstabilisateurs et illicites d'armes, de munitions et de matériels connexes à l'échelle internationale, régionale et nationale. Ces transferts peuvent poser des risques substantiels et une menace sérieuse pour la paix et la sécurité<sup>24</sup>.

En Côte d'Ivoire, le cadre légal et réglementaire au niveau national régit certains aspects des contrôles des transferts d'armes et de munitions, principalement l'importation (voir domaine fonctionnel 2). Au niveau stratégique, le CNS est au cœur de la prise de décision concernant les transferts. Plusieurs aspects du contrôle des transferts (exportation, transit, transbordement, courtage) ne sont pas encore couverts par le cadre législatif et réglementaire national (voir section précédente). Les besoins d'acquisition des différentes FDS de Côte d'Ivoire (armée, gendarmerie, police, douanes, eaux et forêts) sont communiqués, centralisés et soumis par les FACI au ministère de la Défense (MD), qui transmet une demande d'exemption à la CEDEAO par l'intermédiaire du ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur (MAE). Une fois l'exemption accordée, le CNS procède aux acquisitions conformément aux lois de programmation militaire et de sécurité intérieure. Les fonds sont libérés par le ministère de l'Économie, du Plan et du Développement (MEPD) et les dotations sont réceptionnées par le MD, les FACI, et puis dispatchées au sein des unités. Ce processus est également appliqué pour les missions de maintien de la paix, auxquelles la Côte d'Ivoire contribue avec des contingents armés<sup>25</sup>. Il est important de préciser que les procédures pour les entités civiles et les demandeurs

d'importation d'armes civiles suivent le même processus d'approbation, qui inclut le MD, le MEA et le CNS. En ce qui concerne les sociétés privées, elles peuvent demander une autorisation d'importation au MIS, qui est ensuite soumise au même processus d'approbation incluant l'avis du MD. Au moment de l'évaluation et du suivi en 2023, des efforts ont été menés pour renforcer le contrôle des transferts et notamment le système national d'enregistrement et de conservation des informations et données concernant les transferts, notamment via la mise en place d'un logiciel de gestion par la ComNat-ALPC.

Les autorités nationales ont noté plusieurs possibilités d'amélioration des contrôles des transferts (importation, exportation, réexportation, transit/transbordement, courtage) d'armes et de munitions en Côte d'Ivoire, en mettant en œuvre les dispositions du TCA (ainsi que de la Convention de la CEDEAO). Outre l'élaboration d'une liste nationale de contrôle (voir section précédente), cela comprend notamment la définition précise des rôles de chaque institution, les procédures à suivre, les documents requis et utilisés, ainsi que les sanctions applicables. Il existe également des options concrètes pour le renforcement du système national spécifique du contrôle des utilisateurs finaux d'armes, tel qu'il s'applique avant, pendant et après des transferts internationaux d'armes. En termes de rapportage national sur la mise en œuvre des différents instruments internationaux, certaines de ces améliorations permettront également de résoudre certaines difficultés rencontrées par les autorités. Par ailleurs, le déploiement d'un logiciel de gestion des transferts devrait s'accompagner d'une implication accrue de la COMNAT-ALPC dans

ce processus de déploiement, conformément aux recommandations de la CEDEAO. Au niveau opérationnel, un renforcement des capacités des FDS permettrait d'améliorer le contrôle aux frontières terrestres, maritimes et aériennes. De même, une intensification de la coopération régionale avec les pays voisins

s'avère souvent indispensable afin de mieux contrôler les transferts des armes d'une part, et de lutter contre le trafic illicite des ALPC y compris transfrontalier d'autre part.

## Options pour le renforcement du contrôle des transferts

<p>Réglementer les activités d'importation, d'exportation, de réexportation, de courtage, de transit, de transbordement dans la loi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des procédures à suivre</li> <li>• Définition des documents nécessaires</li> <li>• Définition des rôles respectifs de chaque instance nationale</li> <li>• Définition des sanctions pénales</li> </ul> <p><i>NB : Les textes doivent également prendre en compte les transferts d'explosifs</i></p>	<p>CNS L'ensemble des parties prenantes ministérielles concernées et des FDS ANCI / SCI ComNat-ALPC CEDEAO</p>
<p>Renforcer la coopération transfrontalière en matière de contrôle des transferts et trafics d'armes et munitions</p>	<p>ComNat-ALPC L'ensemble des parties prenantes ministérielles et des FDS</p>
<p>Impliquer la ComNat-ALPC dans le processus d'acquisition des armes et des munitions en application de l'article 24 de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC</p>	<p>CNS ComNat-ALPC CEDEAO</p>
<p>Appliquer pleinement les dispositions du TCA, notamment les certificats d'utilisateurs finaux</p>	<p>L'ensemble des parties prenantes ministérielles concernées et des FDS</p>
<p>Renforcer les capacités humaines (formations) et techniques (systèmes GPS, scanners) des FDS (Frontières maritimes, aériennes et terrestres)</p>	<p>L'ensemble des parties prenantes ministérielles concernées et des FDS ComNat-ALPC</p>

## Domaine Fonctionnel Clef 4 :

### Gestion des stocks d'armes et des munitions



La gestion efficace des stocks d'armes et de munitions est un élément essentiel de toute FDS et de ses opérations. Elle est cruciale pour assurer la préparation opérationnelle des FDS, protéger les actifs stratégiques nationaux, réduire le risque de détournement et de propagation illicite. De plus, cet aspect de la GAM est également important pour réduire le risque et atténuer les effets des explosions imprévues sur les populations résultant d'une gestion inadéquate des stocks de munitions<sup>26</sup>.

En Côte d'Ivoire, la gestion des stocks d'armes et de munitions n'est pas explicitement réglementée par le cadre légal et réglementaire national (voir domaine fonctionnel 2). Des procédures opérationnelles standards (POS), issues d'un guide élaboré par la ComNat-ALPC, sont mises en œuvre mais cette mise en œuvre semble

nécessiter une harmonisation pour la pérennisation des bonnes pratiques nationales et efficaces pour l'ensemble des FDS. Des progrès significatifs ont été accomplis ces dernières années grâce à l'appui de partenaires internationaux, avec la réhabilitation ainsi que la construction d'infrastructures physiques pour le stockage des armes et des munitions des principales FDS (FACI, gendarmerie, police)<sup>27</sup>. Par exemple, la gestion des stocks pour les FACI est assurée par la direction logistique et infrastructures, tandis que la gendarmerie confie cette responsabilité à sa propre division du matériel. La police a la particularité de doter individuellement chaque agent tout en inventoriant l'ensemble des armes et munitions collectives. Malgré les efforts, d'importants besoins perdurent en termes d'entretien, de construction et de mise aux normes des sites

de stockage, surtout en dehors des grands centres. Des risques en matière de sûreté persistent également du fait de l'occupation désordonnée des terrains avoisinants les sites de stockages. Par ailleurs, les services pénitentiaires, les Eaux et Forêts ainsi que la police maritime présentent des lacunes notables en matière d'infrastructures. Enfin, la sécurisation des quantités d'armes détenues illégalement par les civils ou encore la régulation du secteur de la sécurité privée demeurent des défis majeurs pour la gestion adéquate des stocks sur l'ensemble du territoire national.

Les autorités nationales ont noté plusieurs possibilités de renforcement de ce domaine clef de la GAM pour la Côte d'Ivoire. Tout d'abord, il semble tout particulièrement essentiel de poursuivre la mise aux normes internationales des sites de stockage à travers la réhabilitation, la construction et la

sécurisation physique des installations. Par ailleurs, un inventaire systématique des besoins permettrait d'évaluer les disparités entre FDS et d'orienter les ressources vers les structures les plus vulnérables. Le respect des périmètres de sécurité autour des dépôts est essentiel pour réduire les risques pour la population. Leur relocalisation en zone non-urbaine, peut également contribuer à améliorer la sûreté des populations civiles. La révision du guide de gestion des stocks développé par la ComNat-ALPC et le développement de POS actualisées et validées sont également préconisés. De même, la remise en fonction du Groupe technique dédié (voir ci-dessus) et la construction d'un centre de formation neutralisation, enlèvement, destruction des explosifs (NEDEX)/GAM contribueraient à renforcer la gestion des stocks d'armes et de munitions en Côte d'Ivoire.

## Options pour le renforcement de la gestion des stocks d'armes et de munitions

Renforcer et valoriser au travers d'un profil de carrière les ressources humaines qualifiées en matière de gestion des armes, des munitions et des explosifs	CNS ComNat-ALPC L'ensemble des parties prenantes ministérielles et des FDS Partenaires internationaux
Poursuivre la formation des responsables des magasins d'armes et des dépôts de munitions sur la gestion des stocks, aux normes internationales (MOSAIC et DTIM) en vigueur et de leur mise en œuvre	
Réviser le Guide de gestion des armes et des munitions en tenant compte des normes internationales (MOSAIC et DTIM)	
Développer des procédures opérationnelles permanentes de gestion des armes et des munitions au niveau de chaque force en application du Guide révisé	
Poursuivre la sensibilisation des forces de défense, de sécurité et paramilitaires sur le Guide révisé	ComNat-ALPC FDS
Réactiver le Groupe technique sur la GAM (ex-Groupe PSSM)	
Relocaliser les dépôts de munitions en dehors des zones urbaines en respectant les périmètres de sécurité à l'égard des populations (polygones d'isolement)	CNS ComNat-ALPC L'ensemble des parties prenantes ministérielles et des FDS Partenaires internationaux
Poursuivre les évaluations techniques des besoins en magasins d'armes et de dépôts de munitions des Forces militaires (FACI et Gendarmerie), Forces Policières (Police Nationale) et Forces paramilitaires (les Douanes, les Eaux et Forêts, les Affaires Maritimes et Portuaires, et les Gardes Pénitentiaires)	
Poursuivre l'entretien, la réhabilitation, la construction, l'équipement et la sécurisation physique des magasins d'armes et de munitions, conformément aux normes internationales et en collaboration avec la ComNat-ALPC	
Mettre en place un Centre multimodal NEDEX/GAM pour la formation des spécialistes en vue d'une meilleure gestion des armes et munitions	



## Marquage des Armes

Le marquage est un élément crucial pour la gestion efficace des armes et de munitions au niveau national, permettant de rendre les armes uniques et identifiables et de prévenir leur détournement, tout en contribuant à la sécurité des opérations de stockage.

En Côte d'Ivoire, comme en témoignait déjà l'évaluation de 2016, le marquage des armes constitue l'un des principaux progrès de la GAM. Initié avec le soutien de partenaires internationaux, le processus de marquage est toujours en cours. Entre 2016 et début 2023, environ 9 806 armes ont été marquées selon les standards internationaux et ceux de la CEDEAO. Il reste toutefois encore d'anciennes armes, et des nouvelles dotations, à marquer. Le marquage des armes est généralement effectué par micro-percuteur laser au travers d'une initiative de marquage domestique. En ce qui concerne les armes civiles, des défis subsistent concernant leur marquage.

Une solution concernant les armes artisanales, dont le nombre est actuellement inconnu, doit être développée en tenant compte des différentes étapes nécessaires - depuis la sensibilisation et l'organisation du secteur jusqu'à l'établissement d'une base légale et d'un système d'enregistrement - avant même d'envisager un système de marquage avec un code national permettant leur identification unique. De plus, il est difficile d'estimer la quantité d'armes détenues par les civils, en particulier à la suite de la suspension de la délivrance des permis (voir ci-dessous), ce qui complique également le processus de marquage physique de ces armes. Par ailleurs, en mars 2023, quatre des 11 machines acquises étaient désormais inopérables faute de maintenance, et la formation du personnel devait encore se poursuivre afin de compenser la perte d'expérience. Le renforcement d'une capacité nationale durable de marquage pour assurer non

seulement l'achèvement du processus pour les armes étatiques existantes mais aussi le marquage systématique des futures acquisitions, le traitement des armes civiles ainsi que des armes artisanales, représentent les principaux enjeux restants pour renforcer ce domaine essentiel de la GAM en Côte d'Ivoire.

Les autorités nationales et les experts nationaux ont noté plusieurs possibilités de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles, des procédures et des pratiques de marquage des armes en Côte d'Ivoire, tout en reconnaissant les importants progrès dans ce domaine. La révision et l'adoption de la nouvelle loi sur le régime général des armes revêt une grande importance dans ce domaine également, qu'il s'agisse du marquage des armes de l'État ou détenues par des civils. En effet, si le marquage de la majorité des armes étatiques actuellement dans les stocks constitue une avancée majeure, il reste encore à marquer un certain nombre d'armes au sein des stocks des FDS. Par ailleurs, il convient de renforcer les capacités techniques et logistiques de marquage, au travers du financement d'équipements de marquage supplémentaires, de formations continues au personnel et de la maintenance régulière des machines, ce qui permettrait d'éviter toute défaillance du matériel. S'agissant des armes détenues par les civils, un processus de sensibilisation, d'identification et de marquage des armes existantes pourrait être mis en place. Enfin, concernant les armes artisanales, un projet pilote de sensibilisation des fabricants/artisans aux normes pourrait être mené, suivi d'une réglementation progressive de ce secteur actuellement informel, à l'image de certaines expériences connexes dans la sous-région.



► Collecte d'armes en Côte d'Ivoire - 2006, AFP

## Options pour le renforcement du marquage des armes

Poursuivre le marquage des armes appartenant aux forces de défense, de sécurité et paramilitaires

Réglementer et mettre en œuvre le marquage des armes de fabrication artisanale

Procéder à la sensibilisation, l'identification et au marquage des armes détenues légalement par les civils

Renforcer les capacités techniques et matérielles de marquage (équipements, formation et maintenance)

CNS  
MIS  
MD  
ComNat-ALPC  
FDS  
CEDEAO  
Partenaires internationaux

## Domaine Fonctionnel Clef 6 :



### Tenue des Registres et Conservation des Informations

La tenue de registres complets et efficaces est un élément crucial pour les autorités nationales, permettant de recenser de manière exhaustive les armes et les munitions présentes sur le territoire de l'État. Cette tenue de registres comprend des informations sur les transferts, les stocks nationaux, les armes et munitions en possession de civils, ainsi que les armes récupérées dans le cadre d'activités illégales et celles illégalement détenues. Elle est recommandée par des normes internationales et régionales pour permettre une gestion centralisée et efficace des données, gérée par une autorité compétente de l'État<sup>28</sup>.

La Côte d'Ivoire a réalisé d'importants progrès dans l'enregistrement et la tenue des registres sur les armes et les munitions. En effet, bien que chacune des principales ministères et FDS tient des registres sur support papier et parfois de manière électronique, où des procédures opérationnelles standardisées sont appliquées, il existe des lacunes en la matière et certaines composantes sont moins avancées que d'autres dans la mise en œuvre de ces pratiques codifiées. Le système électronique SIGAM (Système informatisé de gestion des armes et des munitions) est en cours de déploiement au niveau du CNS et est actuellement testé/piloté par la police. L'objectif est d'harmoniser le système pour l'ensemble des FDS, en les reliant progressivement via cette plateforme unique à l'échelle nationale. Toutefois, le défi du maillage territorial reste entier, la majorité des sites de stockage d'armes et de munitions ne disposant pas d'une connexion aux réseaux de communication filaires. La Côte

d'Ivoire considère également le logiciel *Arms Tracker* (CAVR) afin d'améliorer l'identification des armes, en lien avec le système électronique de tenue des registres. D'autres registres spécifiques existent à l'échelle nationale, comme celui des armes perdues/volées ou bien à détruire. Néanmoins, la détention civile étant pour l'instant suspendue (voir ci-dessous), le registre des armes civiles a été détruit et ne peut être reconstitué, représentant un enjeu majeur pour la conservation des données à l'échelle nationale. En Côte d'Ivoire, les armes récupérées dans le cadre d'enquêtes judiciaires sont inscrites dans un registre spécifique, géré par les autorités judiciaires, soulignant l'importance d'une documentation rigoureuse afin de garantir un traitement adéquat des armes illicites et améliorer la traçabilité au sein du système judiciaire.

Lors de l'évaluation et du suivi de la base de référence en mars 2023, les participants nationaux ont identifié plusieurs possibilités d'amélioration concernant le système national d'enregistrement des armes et des munitions. Tout d'abord, afin de centraliser le système national d'enregistrement et de créer une base de données électronique (conformément à l'article 10 de la Convention de la CEDEAO) il est essentiel de débloquer les budgets nécessaires au déploiement complet des registres électroniques au sein de l'ensemble des FDS et institutions concernées. Cela passe par l'ensemble des structures, ainsi que par l'accès régulier aux réseaux de communication filaires pour permettre l'utilisation durable, notamment dans les zones reculées. De plus, les autorités

nationales ont souligné l'importance de développer des procédures de tenue de registres spécifiques pour les armes et munitions déployées lors des opérations de paix, afin d'assurer une traçabilité et un contrôle appropriés de ces équipements tout au long de leur cycle de vie. Par ailleurs, certains acteurs comme la police maritime bénéficieraient du déploiement des registres et de POS. D'autre part, les autorités

nationales ont souligné l'importance de créer des bases de données informatisées pour les armes détenues par les civils, ainsi que pour les armes de fabrication artisanale. Un processus de régularisation progressive de ces armes semble en effet nécessaire, de manière à les identifier, les enregistrer et les contrôler de façon efficace.

## Options pour le renforcement de la tenue des registres et conservation des informations

COURT-TERME	Poursuivre le déploiement de registres informatisés d'armes et de munitions au sein des forces	CNS L'ensemble des parties prenantes ministérielles et des FDS ComNat-ALPC
	Prévoir les budgets pour l'utilisation durable des registres informatisés (frais internet, mise en réseau des registres, etc....)	
MOYEN-TERME	Mettre en place une base de données informatisée pour les armes et munitions détenues légalement par les civils	CNS L'ensemble des parties prenantes ministérielles et des FDS ComNat-ALPC CEDEAO Partenaires internationaux
	Poursuivre la mise en place d'une base de données centralisée des armes et munitions conformément aux dispositions de la convention de la CEDEAO	CNS L'ensemble des parties prenantes ministérielles et des FDS ComNat-ALPC Partenaires internationaux
	Mettre en place une base de données harmonisée pour les forces armées et de sécurité nationale participantes aux opérations de paix en accord avec les standards internationaux	
	Établir une base de données pour les armes et les munitions saisies et confisquées dans le cadre de procédures judiciaires	CNS MJDH ComNat-ALPC CEDEAO Partenaires internationaux

## Domaine Fonctionnel Clef 7 :

### Traçage des Armes et Profilage des Munitions



Le traçage des armes et des munitions est un enjeu crucial pour la lutte contre le trafic illicite, sachant que la plus grande majorité des armes et munitions illégales ont initialement une origine légale. Ainsi, la mise en place d'un système de traçabilité efficace permet de retracer leur parcours depuis leur fabrication ou leur importation jusqu'au dernier propriétaire légal, afin de prévenir leur détournement vers le marché illicite et de lutter contre les trafics d'armes et de munitions<sup>29</sup>.

En Côte d'Ivoire, en mars 2023, le cadre légal

et réglementaire au niveau national ne définissait pas de manière détaillée les rôles et responsabilités des différentes autorités nationales en matière de traçage et de profilage des armes et des munitions récupérées de la sphère illicite. Néanmoins, certains aspects du traçage et du profilage étaient considérés par les participants nationaux comme couverts par la mise en œuvre des dispositions de la Convention de la CEDEAO. Au niveau institutionnel, la ComNat-ALPC est chargée de coordonner les efforts en matière de traçage et de profilage, notamment au travers du

SIGAM, qui permet d'assurer les opérations domestique de traçage, mais aussi celles à l'échelle régionale dans la coopération policière et l'application de la loi, en permettant aux polices des États participants de traquer les armes illicites, via des requêtes spécifiques. Les autorités nationales utilisent également iARMS d'INTERPOL ce qui a, par exemple, déjà à l'époque contribué aux investigations des attentats terroristes de Grand-Bassam. Les autorités nationales participent par ailleurs à certaines opérations transfrontalières conjointes avec les pays voisins, favorisant les échanges d'informations et le suivi du trafic illicite à l'échelle régionale. La police scientifique est également dotée des capacités opérationnelles avancées (balistiques, outils d'identification et de récupération des marquages effacés). Toutefois, des défis significatifs demeurent, notamment du fait que la plupart des armes illicites récupérées et investiguées étant de fabrication artisanale et donc non enregistrées, avec leur traçabilité particulièrement délicate. Leur identification systématique constitue donc un enjeu majeur pour renforcer la traçabilité à l'échelle nationale et régionale.

Lors de l'évaluation et du suivi de la base de référence en mars 2023, les participants nationaux ont identifié plusieurs options pour le renforcement de ce domaine fonctionnel de

la GAM en Côte d'Ivoire. Tout d'abord, les experts nationaux ont souligné l'importance de renforcer les capacités institutionnelles par la désignation émanant d'une haute entité nationale (CNS) d'une entité nationale responsable pour du traçage et du profilage, et chargé de la coordination des activités de traçage au niveau national. Cela comprend également la collecte et le partage des informations entre les FDS, afin de faciliter des opérations de traçage au niveau national. Par ailleurs, au niveau opérationnel, les capacités techniques et humaines en matière de profilage et le traçage pourraient être renforcée au travers des formations et des équipements dédiés. L'élaboration de POS spécifiques à ces activités, en accord avec les recommandations de la CEDEAO, permettrait notamment d'uniformiser les pratiques et contribuerait au renforcement des capacités personnelles. De plus, le renforcement de la coopération sous-régionale et internationale appuierait l'efficacité des processus de traçage et de profilage des armes et des munitions. En outre, une mobilisation accrue de ressources financières pour l'enregistrement et le traitement des armes saisies, y compris par les autorités judiciaires, constitue une autre priorité clef pour le renforcement de ce domaine fonctionnel de la GAM en Côte d'Ivoire.

## Options pour le renforcement du traçage des armes et du profilage des munitions

Développer des procédures opérationnelles standards au niveau des Forces pour l'identification, le profilage et le traçage des armes et des munitions illicites suivant le guide opérationnel développé par la CEDEAO sur le traçage et autres instruments internationaux	CNS L'ensemble des parties prenantes ministérielles et des FDS ComNat-ALPC CEDEAO Partenaires internationaux
Désigner une entité nationale chargée de coordonner les activités de traçage	CNS L'ensemble des parties prenantes ministérielles et des FDS ComNat-ALPC
Mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du projet conjoint ComNat-ALPC et ministère de la Justice sur l'enregistrement et le traitement des armes et munitions saisies et confisquées par les autorités judiciaires	CNS MJDH L'ensemble des parties prenantes ministérielles et des FDS ComNat-ALPC Partenaires internationaux
Renforcer la collecte et le partage d'informations entre les forces sur les armes et munitions pour faciliter le traçage	CNS L'ensemble des parties prenantes ministérielles et des FDS ComNat-ALPC CEDEAO Partenaires internationaux
Poursuivre et renforcer la collaboration en matière de traçage entre les autorités nationales et les institutions internationales	CNS L'ensemble des parties prenantes ministérielles et des FDS ComNat-ALPC CEDEAO Partenaires internationaux + INTERPOL
Renforcer les capacités techniques (équipements / logiciels) et humaines (formations) sur le traçage	



## Traitement des Armes et Munitions Récupérées

Le traitement des armes et des munitions illicites est une composante essentielle de tout cadre national de gestion des armes et des munitions, allant de la criminalisation des activités illicites à l'assurance de la responsabilité des éléments récupérés dans la sphère illicite. Cela permet de fournir des informations et des preuves à partir desquelles les trafiquants illicites et les auteurs de violence peuvent être condamnés, contribuant ainsi à lutter contre l'impunité<sup>30</sup>.

Le cadre légal et réglementaire en Côte d'Ivoire aborde en assez peu de détails la question du traitement des armes et munitions récupérées (c.-à-d., saisies, capturées, trouvées dans des caches, etc.) de la sphère illicite. Les autorités de la justice sont responsables de la gestion de ce matériel. Lorsque des armes, munitions sont récupérées par les FDS, ce matériel est ensuite transmis à la gendarmerie pour enquête puis mis sous scellés et conservé dans les greffes en attendant le traitement judiciaire. La ComNat-ALPC est, en lien avec les POS, en charge de procéder à leur enregistrement dans la base de données SIGAM, un processus qui devrait être intégré de manière cohérente au sein du CNS afin de garantir une efficacité maximale dans le traçage et le profilage des armes illicites. Si le matériel n'y est pas référencé (et traçable dans SIGAM), la ComNat-ALPC, en consultation avec le CNS, est en charge de l'ajouter à la base de données. Toutefois, si l'arme appartient initialement aux FDS et qu'elle n'est pas liée à une infraction et affaire judiciaire, elle est reversée dans les stocks après décision du chef d'État-major. Des défis subsistent quant à l'infrastructure pour le stockage sûr et pérenne de ces armes au niveau des autorités de la justice, notamment avec les magistrats et greffiers souvent contraints de les confier aux FDS. Depuis 2020, des efforts sont notamment menés afin de

sensibiliser les magistrats à la nécessité de détruire les armes illicites en fin de procédure. De plus, le cas des armes saisies par les Eaux et Forêts mérite une attention particulière. Ces armes étant considérées comme produits forestiers, et, par conséquent, les armes et munitions saisies par les Eaux et Forêts sont traitées comme des produits « forestiers » et ne bénéficient pas d'un traitement spécifique.

Lors de l'évaluation et du suivi de la base de référence en mars 2023, plusieurs possibilités d'amélioration ont été soulevées par les participants nationaux afin de renforcer le traitement des armes et munitions illicites en Côte d'Ivoire. Tout d'abord, il a été noté l'importance de poursuivre le renforcement des infrastructures de stockage des autorités judiciaires, en vue d'entreposer de manière sûre et sécurisée les armes et munitions faisant l'objet d'une procédure judiciaire. Le développement de POS pour le traitement des armes saisies, remises, collectées ou trouvées contribueraient également à une meilleure gestion de ces armes et à la pérennisation des bonnes pratiques en la matière. Par ailleurs, l'adoption d'une procédure distincte entre le traitement des produits forestiers et des armes et munitions saisies par les Eaux et Forêts permettrait d'harmoniser ces pratiques, en lien avec les standards internationaux. Parallèlement, un renforcement des capacités du Secrétariat du CNS, de la ComNat-ALPC et des forces de sécurité en matière d'identification et de traçage des armes illicites semble s'imposer. Enfin, la mobilisation de ressources additionnelles pour le traitement des armes illicites saisies par les forces de l'ordre et traitées par la justice demeure indispensable d'après les participants nationaux.

### Options pour le renforcement du traitement des armes et munitions

Établir des procédures opérationnelles standards pour le traitement des armes et des munitions saisies et confisquées	CNS L'ensemble des parties prenantes ministérielles et des FDS ComNat-ALPC CEDEAO Partenaires internationaux
Poursuivre la sensibilisation, la collecte et le recensement des armes et munitions illicites et procéder à leur destruction	

Renforcer les infrastructures des autorités judiciaires pour entreposer de manière sûre et sécurisée les armes et les munitions sous scellés

CNS  
MJDH  
ComNat-ALPC  
CEDEAO  
Partenaires internationaux

Renforcer les capacités du Secrétariat Exécutif du CNS, de la ComNat-ALPC et des forces de sécurité à identifier, établir des profils et tracer les armes illicites

## Domaine Fonctionnel Clef 9 :



### Collecte

La collecte et l'encadrement de la possession civile des armes et des munitions sont des éléments clefs permettant de réduire la violence armée dans les communautés, en enlevant les armes illégales et indésirables des mains des civils, et ainsi prévenir des problématiques sous-jacentes au niveau sécuritaire<sup>31</sup>.

La question de la possession d'armes par les civils en Côte d'Ivoire est tout particulièrement épineuse. Auparavant, la détention d'armes était réglementée par un système de permis délivrés par le MIS après enquête de moralité. Le port dans les lieux publics n'était cependant pas autorisé et la chasse était alors prohibée. À la suite de la période de troubles et d'instabilité politique de 2010-2011, la délivrance de nouveaux permis a été suspendue. Les permis déjà octroyés étant valables 5 ans, l'ensemble des permis qui avaient alors été délivrés sont aujourd'hui expirés, plaçant ces armes et leurs détenteurs dans une situation d'illégalité (à cause du changement du cadre légal et réglementaire). La Côte d'Ivoire a mené plusieurs campagnes de collecte volontaire depuis 2016. La dernière, en 2021, s'est effectuée dans les régions frontalières avec l'appui de relais communautaires : environ 4 500 armes ont pu être collectées. Parallèlement, des initiatives de sensibilisation sont régulièrement déployées par des organisations de la société civile afin d'inciter à la remise volontaire des armes, en tenant compte de la nécessité d'un cadre légal, tel qu'une exemption ou une amnistie temporaire, et en ciblant tout particulièrement le milieu scolaire où la violence armée

demeure fréquente. Malgré ces efforts, la détention informelle d'armes demeure répandue, exacerbée par l'absence de renouvellement des permis. L'identification et la régularisation progressive des armes détenues illégalement par les civils constituent donc un enjeu sécuritaire public majeur. Le recensement exact de ces armes et le renforcement des mesures de contrôle restent des défis à relever.

Lors de l'évaluation et du suivi de la base de référence en mars 2023, les participants nationaux ont identifié plusieurs options pour le renforcement de ce domaine fonctionnel de la GAM en Côte d'Ivoire. Tout d'abord, en mars 2023 les experts nationaux ont fait un plaidoyer pour que la détention des armes par les civils soit à nouveau régularisée afin de les marquer et de les enregistrer (voir domaines fonctionnels 2, 5 et 6). Dans ce contexte, les experts nationaux ont recommandé de mobiliser davantage de ressources pour soutenir et renforcer la mise en œuvre d'un programme volontaire de remise d'armes détenues illégalement. Les efforts de sensibilisation communautaire aux risques liés à la possession d'armes et de munitions menés par la société civile, notamment auprès des jeunes et des écoles, méritent d'être appuyés de manière durable. Par ailleurs, un processus d'amnistie conditionnelle, nécessitant une disposition légale ou un décret, pourrait être envisagé, tel que cela a pu être fait dans d'autres pays de la sous-région.

### Options pour le renforcement de la collecte et de la possession par les civils

Mobiliser les ressources pour renforcer la mise en œuvre d'un programme d'incitation au dépôt volontaire des armes et munitions détenues illégalement par des civils

ComNat-ALPC  
Société Civile  
Médias

Répertorier, marquer et enregistrer l'ensemble des armes et des munitions détenues légalement par les civils

CNS  
L'ensemble des parties prenantes ministérielles et des FDS  
ComNat-ALPC  
CEDEAO  
Partenaires internationaux

Poursuivre la sensibilisation des populations aux risques de détention et d'utilisation illégales d'armes et munitions, en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants

CNS  
ComNat-ALPC  
Société civiles  
Médias

## Domaine Fonctionnel Clef 10 :

### Élimination y compris la destruction des armes et munitions



L'élimination des armes et des munitions, y compris sous forme de destruction, est un élément essentiel d'un cadre national de gestion des armes et des munitions. Cela permet de réduire les risques de sécurité et de prévenir la circulation illicite des armes et des munitions, tout en assurant une gestion efficace des stocks excédentaires ou non désirés<sup>32</sup>.

Entre 2011 et 2023, selon les chiffres officiels communiqués à l'équipe d'évaluation et régulièrement cités dans divers rapports, plus de 25 000 armes, 6 300 munitions, 1 526 mines antipersonnel, ainsi que 2 600 engins explosifs ont pu être détruites grâce à l'action de la ComNat-ALPC, en coopération avec les FDS et avec l'appui des partenaires internationaux, avec une plus grande partie de ces destructions ayant été réalisée avant 2016. Lors de l'évaluation en 2023, le pays était doté de capacités opérationnelles avancées en matière de destruction conformément aux standards internationaux. La ComNat-ALPC a notamment acquis quatre machines de découpe à cisaille et reçu une cinquième machine de dernière génération de la part de la CEDEAO. Elle n'était toutefois pas encore opérationnelle en mars 2023. La ComNat-ALPC a formé son personnel ainsi que ceux des forces de sécurité aux opérations de destruction selon un guide technique inspiré des standards internationaux en la matière. La destruction est aujourd'hui centralisée dans un polygone du MD. Les FDS y amènent le matériel excédentaire ou obsolète après recensement. La décision de la méthode d'élimination, y compris la destruction, revient à la ComNat-ALPC qui est ensuite en charge de fournir un rapport détaillé pour chaque

opération de destruction au MD ou au MJDH, précisant les modalités de la destruction. Certaines composantes comme la gendarmerie et les FACI disposent aussi de leurs propres sites de destruction de munitions. Le pays reçoit par ailleurs l'appui d'acteurs externes pour des opérations spécifiques de destruction de munitions. Des problèmes perdurent néanmoins, les polygones n'étant pas toujours suffisamment sécurisés pour procéder aux opérations de destructions. La ComNat-ALPC souhaite par ailleurs développer un centre multimodal de formation NEDEX/GAM sur ces questions afin de renforcer les compétences nationales.

Lors de l'évaluation et du suivi de la base de référence en mars 2023, les participants nationaux ont identifié plusieurs options pour encore davantage renforcer ce domaine fonctionnel clef de la GAM en Côte d'Ivoire. Tout d'abord, il a été noté l'importance de poursuivre les activités de destruction régulière des armes et munitions obsolètes, instables ou dégradantes, particulièrement au regard des risques sécuritaires et environnementaux de tel matériel. À cette fin, un renforcement continu des capacités techniques par des formations dédiées aux opérateurs semble s'imposer. Parallèlement, il semble important de sécuriser davantage les sites sensibles tels que les polygones de tirs et sites fixes de destruction, en les mettant pleinement aux normes régionales et internationales en la matière. Une sensibilisation accrue des autorités et populations sur les risques liés à la proximité des zones militaires a également été préconisée par les participants nationaux. La mise en place d'un centre multidisciplinaire dédié à la formation en gestion des explosifs,

tel que recommandé par la ComNat-ALPC, contribuerait en outre à professionnaliser l'élimination des armes et des munitions (y compris des explosifs) en fin de cycle de vie.

Enfin, l'ensemble des participants nationaux ont noté l'importance du financement additionnel de ces activités de traitement final.

## Options pour le renforcement de l'élimination des armes et des munitions

Poursuivre le renforcement des capacités techniques de la ComNat-ALPC et des forces en matière de destruction des armes et munitions au travers de formations	CNS L'ensemble des parties prenantes ministérielles et des FDS ComNat-ALPC Partenaires internationaux
Renforcer la sécurité des sites sensibles (champs de tir et sites de destruction permanents) en les mettant aux normes régionales et internationales	CNS FDS ComNat-ALPC Partenaires internationaux
Sensibiliser les autorités et les populations aux risques liés à la proximité des zones militaires sensibles	FDS ComNat-ALPC Partenaires internationaux Société Civile Médias
Poursuivre la destruction des armes et des munitions obsolètes afin de réduire les risques d'accident et, de détournement	FDS ComNat-ALPC Partenaires internationaux

## Considérations Complémentaires

En plus des dix domaines fonctionnels clés considérés lors du processus d'évaluation de suivi en 2023, les experts nationaux de la Côte d'Ivoire, de la CEDEAO et de l'UNIDIR ont abordé des considérations complémentaires liées à la GAM, tel que la lutte contre les menaces posées par les engins explosifs improvisés (EEI). Les observations, options and recommandations issues de ces échanges sont résumées ci-après.

Malgré l'importance croissante de la menace posée par les EEI sur le territoire national, il semble qu'aucune sensibilisation formelle ne soit menée auprès des autorités nationales sur les risques liés à ces engins.

De même, si certaines initiatives cherchent à promouvoir l'intégration du genre, celle-ci n'est pas encore systématisée dans les formations et le suivi en matière de GAM en Côte d'Ivoire. De plus, les ressources allouées à la gestion des armes ont notamment été jugées insuffisantes par les experts nationaux pour répondre à l'ensemble des besoins en la matière. Enfin, il a été noté que les curricula des écoles militaires n'abordent pas spécifiquement la problématique de la GAM.

Les autorités nationales et experts nationaux

ont identifié plusieurs options pour encore davantage renforcer ces aspects complémentaires de la GAM, en préconisent notamment de renforcer la prise de conscience sur les EEI grâce à des formations spécifiques, ainsi qu'à l'utilisation, à l'évaluation et au suivi des résultats de l'évaluation nationale de la lutte contre les engins explosifs improvisés. Il a été recommandé d'investir dans une intégration transversale des questions de genre pour l'ensemble des activités de GAM. Il est également conseillé de considérer une mobilisation accrue de financements afin de permettre de soutenir davantage les efforts en cours. Pour finir, l'inclusion de modules techniques sur la GAM dans les cursus scolaires de défense et de sécurité contribuerait à ancrer cette problématique dans la culture opérationnelle et stratégique des FDS.

## Options complémentaires pour le renforcement de la GAM

COURT-TERME

MOYEN-TERME

Poursuivre la sensibilisation des autorités nationales, des FDS et des populations aux risques des EEI (engins explosifs improvisés)	FDS ComNat-ALPC Partenaires internationaux
Réaliser une évaluation de suivi des capacités en matière de lutte contre les EEI, en s'appuyant sur les résultats de l'auto-évaluation effectuée par les autorités nationales en 2021, et en utilisant la méthodologie développée par l'UNIDIR.	
Mobiliser des ressources additionnelles pour la gestion des armes et munitions (rénovation des sites, entretiens des équipements, production des registres et autres)	CNS L'ensemble des parties prenantes ministérielles et des FDS ComNat-ALPC
Intégrer les modules sur la GAM dans l'ensemble des curricula des écoles militaires et paramilitaires	
Renforcer la prise en compte de l'approche genre dans la gestion des armes et des munitions (formations, suivi)	L'ensemble des parties prenantes impliquées

## Perspectives

La présente publication s'appuie sur une approche holistique de la gestion des armes conventionnelles, des munitions et des composants, en mettant en évidence l'état actuel de la GAM en Côte d'Ivoire. L'évaluation de suivi de la base de référence a permis de mettre en évidence les progrès réalisés, ainsi que les capacités institutionnelles et opérationnelles, les processus, pratiques et procédures existantes. Elle a aussi identifié des défis auxquels les autorités nationales ivoiriennes font actuellement face au niveau stratégique et opérationnel. L'évaluation a également fourni des options pour renforcer le cadre national de gestion du cycle de vie des armes et des munitions en Côte d'Ivoire, notamment en proposant des évaluations périodiques de l'avancement réalisé au fil du temps.

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a fait preuve d'une volonté de prendre en compte ces options afin de consolider, avec les parties prenantes et les partenaires internationaux, une "feuille de route" (ou approche

stratégique) pour renforcer le cadre national pour la gestion tout au long du cycle de vie des armes conventionnelles, y compris les ALPC, et des munitions. Cela s'inscrit dans le cadre du Plan d'action régional sur la gestion des armes classiques et de la mise en œuvre de la Convention de la CEDEAO. Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a également utilisé les résultats de cette évaluation pour renforcer la coopération et l'assistance internationale et régionale.

UNIDIR encourage la communauté des États, les organisations régionales et sous-régionales ainsi que les partenaires internationaux concernés à consulter cet aperçu sur la GAM en Côte d'Ivoire, sa série d'aperçus de pays, et la série de mises à jour annuelles, comme base pour renforcer les politiques et les pratiques en matière de GAM à différents niveaux. Cela permettra également de planifier, mettre en œuvre et évaluer les futurs programmes et projets relatifs à la GAM ainsi qu'aux domaines associés en Côte d'Ivoire.



► Soldat lors d'un entraînement à Jacqueville en Côte d'Ivoire - 2023, Issouf Sanogo



# République de Côte d’Ivoire



## À propos de l’UNIDIR

L’UNIDIR est un institut autonome au sein de l’ONU, financé par des contributions volontaires. L’UNIDIR est l’un des rares instituts politiques dans le monde consacrés au désarmement. Il génère des connaissances et encourage le dialogue et l’action en matière de désarmement et de sécurité. Basé à Genève, l’UNIDIR aide la communauté internationale à concevoir des idées concrètes et novatrices requises pour apporter des solutions aux grands problèmes de sécurité. L’UNIDIR met au rang de ses priorités la conduite de recherches, le développement d’outils et la fourniture d’orientations à ses partenaires, permettant à la fois de renforcer la gestion des armes et des munitions conventionnelles mais aussi de soutenir l’intégration du contrôle des armes conventionnelles dans les activités d’analyse, de prévention et de gestion des conflits des Nations Unies.

### Note

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n’impliquent de la part du Secrétariat de l’Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les points de vue exprimés n’engagent que leur auteur. Ils ne reflètent pas nécessairement ceux de l’Organisation des Nations Unies, d’UNIDIR, de leur personnel ou des organismes qui apportent leur concours à l’Institut.

## Remerciements

UNIDIR tient à exprimer sa gratitude au gouvernement de Côte d’Ivoire, et l’entité nationale désignée, la ComNat-ALPC, pour la coopération dans le cadre du projet d’évaluation et du suivi de la base de référence de la GAM, ainsi qu’à la Commission de la CEDEAO pour son appui conjoint lors de l’évaluation. L’auteur souhaite remercier Mohamed Coulibaly, Hardy Giezendanner et Ursign Hofmann pour leurs révisions et soutien.

**Auteurs du rapport** : Caty Clément et Anzian Kouadja

**Auteurs de l’aperçu** : Theò Bajon

**Équipe d’experts de l’évaluation de base de la GAM** : Mohamed Coulibaly, Joseph Piex Ahoba, Caty Clément, Anzian Kouadja, Anselme Yabouri & Moussa Idi

**Conception et mise en page** : Theò Bajon, Mae Ballena & Alessandro Viola

## Notes / References

- <sup>1</sup> Voir « Vers un cadre national de la gestion des armes et des munitions en République de Côte d'Ivoire : Rapport narratif de l'évaluation et du suivi », UNIDIR, 2023. Le rapport est disponible à l'UNIDIR et à l'entité nationale désignée par le Gouvernement de Côte d'Ivoire, la ComNat-ALPC. Il peut être consulté ou partagé avec des parties intéressées par la ComNat-ALPC, sur consultation et après demande.
- <sup>2</sup> Voir « Weapons and Ammunition Management Country Insight: Côte d'Ivoire », UNIDIR, 2020.
- <sup>3</sup> Voir « Aperçu de la gestion des armes et des munitions en Afrique : rapport sur l'état d'avancement 2024 », UNIDIR, 2024, ainsi que « Aperçu de la gestion des armes et des munitions en Afrique : rapport sur l'état d'avancement 2022 ».
- <sup>4</sup> Voir « Effective Weapons and Ammunition Management in a Changing Disarmament, Demobilization and Reintegration Context: A Handbook for United Nations DDR Practitioners » Department of Peace Operations, Office for Disarmament Affairs: 2021.
- <sup>5</sup> Voir 'IDDRS Module 4.11 on transitional weapons and ammunition management, 2020', ONU DPO et UNODA ; et 'The Role of Weapon and Ammunition Management in Preventing Conflict and Supporting Security Transition', UNIDIR, 2019.
- <sup>6</sup> Voir Giezendanner Hardy et Shiotani Himayu. *Une Méthodologie de Référence pour les évaluations de bases nationales de la gestion des armes et des munitions*, Genève : L'Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement, Juillet 2021.
- <sup>7</sup> Voir Hana Salama et Emma Bjertén-Günther. *Women Managing Weapons: Perspectives for Increasing Women's Participation in Weapons and Ammunition Management*, Genève : L'Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement, 2021.
- <sup>8</sup> Voir Giezendanner Hardy et Shiotani Himayu. *Une Méthodologie de Référence pour les évaluations de bases nationales de la gestion des armes et des munitions*, Genève: L'Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement, Juillet 2021.
- <sup>9</sup> Denis Cogneau, Sandrine Mesplé-Somps et François Roubaud. « Côte d'Ivoire : histoires de la crise », Afrique contemporaine, 2003.
- <sup>10</sup> Chrystantus Ayangafac. « Peace in Côte d'Ivoire : an analysis of the Ouagadougou Peace Accord », *Conflict Trends*, 2007.
- <sup>11</sup> « Rapport final du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire », S/2017/89, 31 janvier 2017.
- <sup>12</sup> Alain Antil. « Le G5 Sahel et le concept de « sécurité-développement » ». *Recherches Internationales*, 2020: pp. 59-74.
- <sup>13</sup> Projet Résilience pour la Paix. « Index de Résilience à l'Extrémisme Violent : le cas des communautés du nord de la Côte d'Ivoire », 1 juillet 2024.
- <sup>14</sup> « Séminaire régional sur la prévention de l'extrémisme violent et la gestion des armes conventionnelles en Afrique de l'Ouest », UNIDIR, 28 avril 2024.
- <sup>15</sup> Voir « Un Aperçu de la Gestion des Armes et des Munitions : La Côte d'Ivoire », UNIDIR, 2020.
- <sup>16</sup> Voir « La crise diplomatique entre la Côte d'Ivoire et le Mali: Décryptage de l'affaire des 46 militaires ivoiriens », Initiative pour la Paix et la Sécurité en Afrique, 21 février 2023.
- <sup>17</sup> À savoir, les instruments régionaux et internationaux pour le contrôle des armes auxquels la Côte d'Ivoire s'est souscrite sont la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les armes légères et de petit calibre et la Déclaration de Bamako au niveau régional et le Programme d'Action sur les Armes légères et de Petit Calibre, l'Instrument International de Traçage et le Traité sur le Commerce des Armes au niveau international.
- <sup>18</sup> Voir l'article 24 de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes.
- <sup>19</sup> Créée en 2009, la ComNat-ALPC assiste notamment le gouvernement dans l'élaboration de la politique nationale en matière d'armes légères et de petit calibre illicites, avec ses 18 membres issus de 13 ministères et 5 organisations de la société civile.
- <sup>20</sup> CEDEAO, "Guide harmonisé de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC et le Traité sur le commerce des armes", présenté lors de l'atelier organisé par la ComNat-ALPC dans le cadre du projet OCWAR-T, Abidjan, 30 août 2022.
- <sup>21</sup> Voir le domaine fonctionnel sur les mécanismes nationaux de coordination.
- <sup>22</sup> Hardy Giezendanner et Himayu Shiotani. Ibid.
- <sup>23</sup> Le marquage est effectué sur trois parties de l'arme et comprend des informations sur le logo de la CEDEAO ainsi que le code pays, comme prévu par les normes de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), mais contient en plus de ces informations la catégorie de l'arme, la composante des forces de défense et de sécurité et un code numérique unique.

<sup>21</sup> Le Groupe technique sur la GAM, anciennement appelé Groupe PSSM (stockage, sécurité et gestion), était un groupe de coordination informel dont le rôle était de coordonner l'amélioration des capacités de stockage, de sécurité physique et de la mise en place de procédures standardisées actualisées pour la gestion sûre et sécurisée des stocks d'armes et de munitions (PSSM) au niveau national. Bien que perçu comme efficace, ce groupe souffrait d'un manque d'assise institutionnelle formelle. Sa réactivation permettrait de renforcer la concertation entre les parties prenantes nationales sur les enjeux de la GAM, en s'appuyant sur une structure plus pérenne.

<sup>22</sup> Hardy Giezendanner et Himayu Shiotani, *Une Méthodologie de Référence pour les Évaluations de base nationales de la Gestion des Armes et des Munitions*, UNIDIR, 2021.

<sup>23</sup> À savoir, la loi n° 98-749 du 23 décembre 1998 définissant les types d'armes et fixant les infractions associées ainsi que le décret n° 99-183 du 24 février 1999 constituant le document de référence régissant la possession et le transport d'armes par les civils. D'autres décrets complètent ce cadre juridique national, traitant notamment des sociétés de sécurité privées et du régime des substances explosives.

<sup>24</sup> Hardy Giezendanner et Himayu Shiotani, *Ibid.*

<sup>25</sup> En avril 2023, la Côte d'Ivoire contribuait avec des contingents armés à 5 missions de maintien de la paix des Nations unies, notamment la BINUH (1), la MINURSO, la MINUSCA (48), la MINUSMA (663) ainsi que la MONUSCO (11).

<sup>26</sup> Hardy Giezendanner et Himayu Shiotani. *Ibid.*

<sup>27</sup> Voir « Aperçu de la gestion des armes et des munitions en Afrique : rapport sur l'état d'avancement 2024 », UNIDIR, 2024

<sup>28</sup> Hardy Giezendanner et Himayu Shiotani. *Ibid.*

<sup>29</sup> Hardy Giezendanner et Himayu Shiotani. *Ibid.*

<sup>30</sup> Hardy Giezendanner et Himayu Shiotani. *Ibid.*

<sup>31</sup> Hardy Giezendanner et Himayu Shiotani. *Ibid.*

<sup>32</sup> Hardy Giezendanner et Himayu Shiotani. *Ibid.*